

Travaux de la Chambre

Alors, j'aimerais que l'honorable député nous explique cela, ce qui nous permettrait d'éprouver moins de doute quant à sa bonne foi et son désir sincère de voir l'institution s'améliorer. C'est d'ailleurs ce qui a inspiré les députés, membres du comité, lorsqu'ils ont convenu ensemble de ne pas proposer maintenant l'adoption de ces rapports auxquels il a fait référence. Alors, je lui réitère, et j'ai vérifié avec le Président qui est ici à la Chambre et qui a déclaré publiquement que j'avais raison, que les députés du comité spécial ont décidé de ne pas faire de la petite politique avec la réforme parlementaire, et qu'ils ont convenu entre eux de ne pas proposer l'adoption de ces rapports justement parce qu'on doit tenir compte du contexte global de la réforme parlementaire, et qu'on veut des changements qui soient expérimentés et qui demeurent éventuellement en permanence.

Étant donné les circonstances, je le réfère à nouveau aux membres de ce comité. Je l'invite à ne pas faire de la petite politique avec la réforme, et je réitère mon désir sincère de négocier de bonne foi les changements, compte tenu du contexte global de la réforme parlementaire.

● (1510)

[Traduction]

M. Lefebvre: Madame le Président, comme il a été question de moi en tant que président du comité, je tiens à signaler que les membres du comité étaient certainement d'accord pour que les rapports fassent l'objet d'un consensus et soient adoptés à l'unanimité, à condition qu'on n'en propose pas l'adoption à la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, la question dont nous discutons maintenant est bien importante. Il n'a jamais été convenu que le comité travaillerait pendant un an et demi sans rien faire et sans produire quoi que ce soit. Je tiens à le préciser à la Chambre. Bon nombre de députés peuvent le confirmer. Certains des membres du comité craignaient beaucoup que les rapports ne trouvent pas grâce devant les partis et ne restent en plan au *Feuilleton*. Cela préoccupait certains membres du comité. C'est cependant aller trop loin que de prétendre que le Parlement ne ferait jamais quoi que ce soit si jamais la Chambre des communes se mettait d'accord, étant donné surtout que le comité a présenté des rapports unanimes.

Je signale à mon collègue, que je respecte beaucoup et qui est président du comité, qu'en ce qui concerne mon parti, nous nous déclarons aujourd'hui à l'unanimité en faveur de ces rapports. J'ignore quelle est la position du Nouveau parti démocratique à ce sujet, mais je voudrais bien le savoir. Je ne veux pas laisser entendre que le NPD s'est fait tirer l'oreille de quelque façon. Je pense qu'il importe de mettre ces rapports aux voix pour que tous les députés sachent, en cas de désaccord, si nous pouvons trouver moyen de nous entendre. Ce ne fut pas fait de la façon que le leader du gouvernement vient de nous expliquer.

Il n'y a certainement pas un seul membre de ce comité spécial qui conclurait que si les rapports sont acceptés unanimement à la Chambre des communes, nous ne devrions pas les mettre en application? Certainement pas. Ce comité n'a pas travaillé pour rien, nous n'avons pas consacré 18 mois de notre vie à ce travail, nous n'avons pas fait des compromis et nous ne sommes pas parvenus à des accords pour que le résultat de ces efforts reste en plan au *Feuilleton*. Nous espérons qu'il n'en sera pas ainsi.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je vais vous le dire carrément, madame le Président, nous avons travaillé fichûment dur et fichûment bien pour aboutir à quelque chose. Nous avons fait une offre, qu'elle soit acceptée ou non dépend du gouvernement, mais une offre a été faite. Je suppose que mes collègues du Nouveau parti démocratique qui ont également travaillé dur pensent la même chose. Il n'y a jamais eu d'entente précisant que la question n'aurait pas de suite.

M. Deans: Madame le Président, je ne veux pas traiter de l'entente. Il est clair qu'aucune réforme n'est possible si nous ne sommes pas prêts à adopter les recommandations du comité.

En réponse à la question qui vient de m'être posée, je voudrais dire deux choses. Tout d'abord, en ce qui concerne le Règlement provisoire, nous sommes prêts à le rendre permanent ou à négocier, rapidement, les quelques modifications secondaires qui pourraient être nécessaires pour en faire le Règlement permanent de la Chambre des communes.

Deuxièmement, en ce qui concerne les sept remarquables rapports en souffrance—j'insiste sur ces deux termes, remarquables et en souffrance—notre parti est prêt à les adopter immédiatement, sans débat. Si nous pouvons le faire sur-le-champ, tant mieux. Nous estimons que la réforme parlementaire est essentielle et que le Parlement, étant donné qu'il y règne une bien meilleure atmosphère que celle d'il y a, disons, un an, fonctionnerait encore mieux si nous nous attachions à donner suite aux recommandations du comité. J'ai été membre de ce comité pendant un certain temps, à l'époque où le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) était vice-président en même temps que le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Nous croyons que si on les mettait tous en application, le Parlement fonctionnerait mieux, répondrait mieux à nos besoins et serait plus responsable.

M. McGrath: Madame le Président, le député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre), qui a présidé les travaux du comité avec une impartialité remarquable, a laissé entendre qu'il y avait eu violation d'une entente. Le député a sans doute mal compris, car j'avais bien précisé le jour de la dernière séance du comité que notre décision de ne pas proposer l'adoption des rapports ne valait que tant que le comité poursuivait ses travaux. L'entente ne tenait plus une fois que le comité en avait terminé, et cela, la plupart sinon la totalité des membres l'avaient bien compris. C'est en tout cas ce que j'avais compris. Je regrette beaucoup que le député laisse entendre que nous soyons complices de la violation d'une telle entente.